

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 27 janvier 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt et un le vingt-sept du Mois de janvier
DEPARTEMENT du CANTAL			
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	23	Présents : Françoise ALRIQ, Alain BARRES, Véronique BOREL, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JULIARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice THOMAS, Béatrice CHEVALLET, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Aurélien TISSIER Présents par procuration : Danielle ROLLAND à Christian PICHOT-DUCLOS, Vanessa BESSON à Gilles CHABRIER. Absent : Secrétaire de Séance : Flore COUTURE
Date de la convocation : 20 janvier 2021 Date d'affichage : 20 janvier 2021			
Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0			

OBJET : Assurer une qualité de l'eau accessible à tous - TRAVAUX – demande de subvention DETR 2021

La Mairie de Murat souhaite sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble de la commune nouvelle et assurer une qualité et un débit équivalent pour tous.

Le projet comporte deux ouvrages prévus au dernier trimestre 2021 :

1) **Réhabilitation de la station de pompage d'Entremont** pour assurer un débit normal aux habitants des hameaux raccordés.

2) **Le raccordement à l'eau potable du hameau de Cresponnet** qui s'approvisionnait avec une source privée dont la pérennité est aujourd'hui menacée par le réchauffement climatique (multiplication des problèmes de débit du fait de la sécheresse)

Le plan de financement est le suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
RACCORDEMENT AEP CRESPONNET	39 714,00 €	DETR 2021	40%	20 622,60 €
REHABILITATION STATION DE POMPAGE D'ENTREMONT	11 842,50 €			
TOTAL HT	51 556,50 €	TOTAL		20 622,60 €
TOTAL TTC	61 867,80 €			

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/01/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_003-DE

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

**Approuve le projet de travaux ;
Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus ;
Sollicite les financements prévus pour ce projet ;
Dit que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.**

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,




Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/01/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_003-DE